



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 28 JUIN 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B238**

**OBJET : Commerce et artisanat - Approbation de la convention annuelle d'objectifs entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – Programme d'actions 2012**

Le 28 juin 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente de Saint-Marc-Jaumegarde, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 22 juin 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président, Aix-en-Provence – ALBERT Guy, vice-président, Jouques – BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau – BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge – BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence – BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc – BURLE Christian, vice-président, Peynier – CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset – CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues – CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence – CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence – DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson – DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon – FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence – GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence – GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence – GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier – JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence – JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues – LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet – LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence – MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil – MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde – MARTIN Richard, vice-président, Cabriès – MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles – MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles – PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air – PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence – PIN Jacky, vice-président, Rognes – PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance – SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence – SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau – SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence – TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence – VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(s) avec pouvoir :**

AMIÉL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau, donne pouvoir à BUCCI Dominique – BARRET Guy, vice-président, Coudoux, donne pouvoir à LEGIER Michel – BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GARÇON Jacques – FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard – LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard – LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GROSSI Jean-Christophe – PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse

**Excusé(s) :**

FÉRAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis – LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil

Monsieur Jean-Christophe GROSSI donne lecture du rapport ci-joint.

**06\_5\_06**

**BUREAU DU 28 JUIN 2012**

Rapporteur : Jean-Christophe GROSSI

**Thématique : Développement Economique et Emploi – Commerce et Artisanat**

**Objet : Approbation de la convention annuelle d'objectifs entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – Programme d'actions 2012.**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Il vous est proposé d'entériner la troisième convention d'objectifs entre la CCIMP et la CPA pour l'exercice 2012.

Une participation financière de 85 300 € est demandée à la CPA pour la réalisation des actions.

Une convention de partenariat entre la CPA et la CCIMP a été signée le 5 novembre 2009 pour une durée de 5 ans. Cette convention est basée sur deux grands axes d'interventions que sont :

1. Le développement économique et la stratégie du territoire,
2. L'appui aux entreprises.

De ces grands axes stratégiques découlent des actions menées par la CCIMP et qui sont répertoriées dans une convention d'objectifs établie chaque année.

La première convention d'objectifs a essentiellement mis l'accent sur la mise en place sur le territoire de la démarche « Esprit Clients » et pour laquelle la CPA avait accordé une participation financière.

En 2011, la deuxième convention d'objectifs avait poursuivi la démarche Esprit Client. La CPA avait, également, participé financièrement à deux autres actions sur les PME et TPE (Achat Business Meeting 2011 et Club de la croisière).

Cette année, la convention d'objectifs 2012, annexée au présent rapport, se veut plus ambitieuse que les années précédentes.

En effet, sur le premier axe de la convention cadre, la CCIMP participera à :

- La réflexion sur la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA et notamment au PLU des communes, sur le PADD, le DAC et le DOE.
- Au groupe de travail « Cité des énergies » qui concerne la création de plateformes technologiques consacrées aux nouvelles technologies de l'énergie à Cadarache,
- L'information économique par l'organisation de réunions d'information ou par la présence aux réunions consulaires.

Sur le second axe, l'appui aux entreprises, les actions proposées sont :

- L'information pour les créateurs d'entreprises via un portail internet,
- L'accompagnement ciblé sur les PME dans les relations d'affaires sur le territoire de Vitrolles,
- La stratégie de développement des TPE par un accompagnement de 10 TPE,
- La mise en relation des cédants-repreneurs, l'objectif de ce programme étant d'aider et de préparer le chef d'entreprise à l'acte de cession,
- L'appui au développement du commerce par le biais d'études sur le territoire et d'impact, et de formations aux commerçants.

La convention d'objectif 2012 a intégré un dernier axe qui découle de celui de l'appui aux entreprises : l'emploi sur le territoire.

Cette convention propose l'accompagnement des seniors pour un retour à l'emploi.

L'ensemble des actions est récapitulé dans le tableau annexé au présent rapport.

La convention d'objectifs 2012 s'achèvera en décembre 2012. Elle nécessite une participation financière de la CPA à hauteur de 85 300 € qui se décompose comme suit :

- 53 800 € pour la direction des interventions économiques,
- 31 500 € pour la direction de la politique de la ville et de la cohésion sociale.

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment approuver l'attribution des subventions et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associés d'un montant n'excédant pas 150.000 € ;

VU la délibération n° 2009-B377 du 23 octobre 2009 relative à la convention cadre de partenariat entre la CCIMP et la CPA ;

VU l'avis de la Commission du Développement Economique du 7 juin 2012,

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les termes de la convention annuelle d'objectifs 2012 à conclure entre la CPA et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence ci-annexée ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer cette convention ainsi que tous les documents d'application en lien avec cette convention ;
- **AUTORISER** le versement d'une participation financière de 85 300 € à la CCIMP pour la réalisation des actions définies dans le rapport et le tableau récapitulatif annexé ;
- **DIRE** que cette dépense sera imputée sur la ligne budgétaire 3F, 94-65737 à hauteur de 53 800 € et sur la ligne budgétaire 8, 90-6574 à hauteur de 31 500€.

# CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS

## AVRIL – DECEMBRE 2012

---

---

Entre les soussignés:

**La Communauté du Pays d'Aix**

(Ci-après dénommée CPA),

Domiciliée CS 40868 13626 Aix-en-Provence,

Représentée par son Président **Maryse JOISSAINS MASINI**,

Et

**La Chambre de Commerce et d'Industrie**

**Marseille Provence** (ci-après dénommée CCIMP)

Domiciliée Palais de la Bourse, La Canebière, 13001 Marseille

Représentée par son Vice-président **Louis ALOCCIO**

D'autre part,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la convention cadre signée le 05 novembre 2009,

VU la délibération du Bureau Communautaire n° .....du        juillet 2012 entérinant ce modèle de convention d'objectifs,

Il est convenu ce qui suit

### INTRODUCTION

Le 5 novembre 2009 les parties ont signé une convention de partenariat quinquennale autour de deux grands axes :

- Le développement économique et la stratégie du territoire,
- L'appui aux entreprises.

Aux termes de la convention, il est prévu que des conventions d'objectifs définissent annuellement de façon précise les actions engagées et les moyens à mettre en œuvre par chacune des parties. Il est également précisé que, compte tenu des actions en faveur de l'emploi sur le territoire communautaire, la

présente convention précise les interventions conjointes de la CCIMP et de la CPA en matière de valorisation de l'emploi des seniors.

## CONTENU DE LA PRESENTE CONVENTION

### ARTICLE 1 : PROGRAMME D' ACTIONS MIS EN ŒUVRE CONJOINTEMENT

---

#### A. LES PROJETS DANS LE CADRE DU « DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET LA STRATEGIE DU TERRITOIRE »

Pour le programme de l'année 2012 et conformément au partenariat, la participation de la CCIMP, sur le premier axe « Développement économique et la stratégie du territoire », comprendra :

- la réflexion sur la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA,
- la participation active au groupe de travail « Cité des énergies »
- l'information économique.

##### 1. La réflexion à la stratégie d'aménagement du territoire de la CPA

La contribution au SCOT de la CPA s'est terminée courant 2010. Pour cette contribution, la CCIMP, en tant que personne publique associée, a travaillé en étroite collaboration avec la CPA et a remis un document écrit, ainsi qu'une synthèse.

La coopération se poursuit car la responsabilité CCIMP, en tant que personne publique associée, s'exerce également au travers des PLU des communes de la CPA, du rapport sur le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), du DAC (Document d'aménagement Commercial), et sur le DOO (Document d'Orientation et d'Objectifs).

Concernant le DAC, ce dernier s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire fixé par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008. Il vise à accompagner le développement commercial au regard des objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable, en cohérence avec le projet de territoire de la CPA d'une part, et dans le respect de la concurrence et de la liberté d'entreprendre d'autre part.

Sur ces bases, la CPA doit élaborer un projet de Document d'Aménagement Commercial, véritable volet commercial du Scot à la fin du premier semestre 2012.

La CCIMP coproduira le diagnostic en lien avec l'Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance. A partir des données mises à disposition par ses soins, la CCIMP participera à la réalisation d'études afin d'alimenter la réflexion sur la stratégie de développement et de contribuer à la stabilisation du commerce.

Au delà des études et réflexion, la CCIMP dans le cadre de la Mission « Avenir du commerce » organise au premier semestre 2012 un séminaire pour trouver des pistes, des repères, une vision de l'avenir. La CCIMP en affirmant son rôle de référence économique incontournable du territoire doit contribuer à donner cette vision du commerce pour les années à venir.

Une contribution sur la mise en place d'une approche inter-Scot avec les autres communautés d'agglomération menée courant 2011 se poursuit.

##### 2. la participation active au groupe de travail « Cité des énergies »

Les échanges avec la CPA devraient permettre la mobilisation de la CCIMP sur ce projet porteur de l'avenir économique du Nord du territoire.

Ce projet concerne la création de plates-formes technologiques consacrées aux Nouvelles Technologies de l'Energie (NTE) à Cadarache afin de regrouper sur un même site : formation, recherche et industries dans le cadre du nouveau technopôle « Cité des Energies ».

Il est structuré autour de 4 axes : solaire avec stockage de l'énergie, biomasse de 3<sup>ème</sup> génération, efficacité énergétique dans les bâtiments méditerranéens et autres transferts technologiques avec les PME locales.

### 3 L'information économique

- La réalisation par la CCIMP de réunions avec la CPA, à titre gratuit, présentant les grandes tendances, les évolutions prévisibles, la prospective économique du territoire.

- La représentation CCIMP au sein des commissions économiques de la CPA par un élu et un collaborateur CCIMP.

- La représentation CCIMP au sein du Conseil de Développement de la CPA par un élu et un collaborateur CCIMP.

- La continuité de la coopération pour « Regards Croisés », la revue économique semestrielle réalisée en partenariat avec PAD (Pays d'Aix Développement) et l'AUPA (Agence d'Urbanisme Pays d'Aix - Durance) dont le numéro cinq est sorti. La CCIMP, en accord avec les différents partenaires, propose d'utiliser Regards Croisés pour traiter des sujets du territoire et faire des « zooms » spécifiques.

- L'association de la CCIMP au Comité de pilotage de l'étude de la « Stratégie de développement touristique axée sur l'innovation et l'internationalisation de la Ville d'Aix en Provence » réalisé par un cabinet extérieur. L'activité touristique étant l'une des composantes économique et sociale essentielle de la Ville d'Aix en Provence, celle-ci a souhaité réfléchir à une nouvelle stratégie de développement touristique afin de conforter la destination d'Aix en Provence en tant que « leader et booster d'attractivité touristique de la région PACA sur le marché national et international ».

Le processus collaboratif se poursuit pour les différentes étapes de l'étude au travers de tables rondes et d'ateliers.

### B. LES PROJETS DANS LE CADRE DE « L'APPUI AUX ENTREPRISES »

Dans le cadre de cette première année, les projets retenus répondent aux motivations inscrites dans la convention quinquennale qui sont :

- l'information des porteurs de projets de création d'entreprise et créateurs,
- l'accompagnement ciblé sur les PME dans les relations d'affaires,
- la stratégie de développement des TPE,
- la mise en relation des cédants – repreneurs,
- l'appui au développement du commerce.

1. L'information des porteurs de projets de création d'entreprise et créateurs : Portail internet « [jentreprendsdansle13.com](http://jentreprendsdansle13.com) »

Le lancement du portail internet d'orientation des porteurs de projet de création d'entreprise

« jentreprendsdansle13.com », évoqué dans l'avenant 2010, a été reporté en décembre 2011. Ce portail est le fruit des contributions d'un collectif d'acteurs de la création, référents dans le domaine de la création-reprise du département (Collectif Act Créa).

En référençant le plus largement possible les structures et professionnels du domaine de la création-reprise localisés et intervenant dans le 13 (dont ceux présents sur le territoire de la Communauté du Pays d'Aix), ce portail a vocation à permettre à tout porteur de projet du territoire, quel que soit sa localisation, son projet, et le stade de développement de son projet, d'identifier les acteurs et professionnels situés au plus près de son lieu d'implantation, en capacité de l'accompagner dans la réussite de son projet et dans la sécurisation de sa création d'activités.

Afin de favoriser la connaissance de cet outil par les utilisateurs potentiels (porteurs de projet et jeunes entrepreneurs), la CPA accepte de participer à la promotion de ce portail « jentreprendsdansle13.com », en installant sur son site communautaire un lien permettant l'accès direct vers ce portail d'orientation des créateurs (site non marchand, initié par 12 organismes leaders de l'accompagnement et communautés de professionnels, et soutenu par le Conseil Général des Bouches du Rhône).

Les données du Baromètre 13 de la Création sont également mis à la disposition de la Communauté du Pays d'Aix. Grâce à ce baromètre qui produit des analyses à l'échelle des territoires intercommunaux, la CPA disposera de données spécifiques à son territoire en matière de création d'entreprises.

### 2. L'accompagnement ciblé sur les PME dans les relations d'affaires

Pour l'année 2012, la CCIMP s'investit dans des agoras plus territorialisées. Elle organise en partenariat avec Vitropôle sur le territoire de Vitrolles une « Agora du business » afin de permettre d'une part, aux grands donneurs d'ordre de Vitrolles et des communes environnantes d'élargir leur potentiel de fournisseurs – prestataires de proximité et d'autre part, aux TPE – PME de présenter leurs savoir faire spécifiques et favoriser les opportunités d'affaires avec de grandes entreprises locales.

La CPA participe au financement à hauteur de 4 000 €.

Les supports de communication de la CPA seront utilisés pour la promotion de la manifestation.

### 3. la stratégie de développement des TPE

Avec plus de 92% des entreprises inférieures à 10 salariés, le tissu économique du Pays d'Aix est majoritairement constitué de TPE.

Or ces entreprises, de par leur structure managériale restreinte, ont plus que les autres des difficultés à gérer un développement régulier et sécurisé. En période d'incertitudes et de contexte économique sensible comme cela est le cas actuellement, ces entreprises sont également plus fragilisées et impactées par la contraction de leur marché et le durcissement de la concurrence.

Dans ce contexte, le développement durable de ces TPE passe par leur capacité à innover, à gagner des parts de marché.

Confrontés à la pression du résultat, à la multiplicité de leurs tâches et aux évolutions de leur marché, les dirigeants de TPE-PME cherchent prioritairement à :

- suivre les paramètres qui influencent leur marché,
- innover et gagner en réactivité face au marché,
- mieux structurer leur offre et répondre aux exigences de leurs clients,
- améliorer leurs stratégies de développement et pratiques commerciales,
- réduire leurs coûts.

Par ailleurs, seule une relation de confiance durablement établie avec son banquier permet à ces TPE d'envisager la poursuite de leur développement.

La CCIMP propose donc à la CPA de déployer en 2012, sur le territoire du Pays d'Aix, au profit d'une dizaine de TPE de ce territoire, un programme opérationnel intitulé « Stratégie de développement », visant à

accompagner le dirigeant de TPE participant dans la prise de recul nécessaire pour se pencher sur les éléments stratégiques de son développement et mettre en place les plans d'actions opérationnels les mieux adaptés.

Chaque dirigeant de TPE-PME bénéficiera de 38,5 heures d'accompagnement dans l'élaboration de sa stratégie de développement, dont 14 heures d'accompagnement individuel.

La participation de la CPA pour l'année 2012 est de 14 000 €. La deuxième phase se déroulera en 2013.

#### 4 La mise en relation des cédants – repreneurs

Sur le territoire de la CPA, plus de 2 360 dirigeants sont identifiés au RSC comme ayant plus de 55 ans. Ils devraient donc céder leur entreprise dans les prochaines années. L'enjeu pour la CPA est de maintenir les 12 700 emplois que représentent ces entreprises, leurs savoirs faire et le dynamisme entrepreneurial du territoire.

Pour répondre à cet enjeu, la CCIMP propose de déployer sur territoire de la CPA un programme d'accompagnement sur mesure pour une promotion de cédants et repreneurs. L'objectif sera de préparer les cédants à l'acte de cession, de professionnaliser les repreneurs et de renforcer ainsi la pérennité des entreprises reprises en Pays d'Aix.

Les finalités du programme :

- identifier les chefs d'entreprise du pays d'Aix portant réellement et à court terme (5 ans) un projet de cession de sorte à pouvoir les accompagner dans la préparation de leur cession ;
- optimiser le volume de transactions des entreprises du pays d'Aix en favorisant la rencontre de ces cédants avec des repreneurs potentiels qualifiés ;
- faire émerger en pays d'Aix des repreneurs qualifiés et préparés à l'acte de reprise.

Ce programme d'actions est organisé sur 2 années, chaque année pouvant être exécutée indépendamment. Il poursuit 4 objectifs principaux :

- identifier 2 x 200 chefs d'entreprise du Pays d'Aix au regard d'un acte possible de transmission ;
- proposer aux plus matures de ces cédants un accompagnement individuel au montage de dossier de cession ;
- mettre directement en relation 2 x 15 chefs d'entreprise cédants du Pays d'Aix et 2 x 60 repreneurs ;
- accompagner une dizaine de porteurs de projets de reprise du Pays d'Aix dans les démarches de recherche d'entreprises à racheter, d'audit de l'entreprise cible, d'élaboration de leur plan d'affaires de reprise.

La CPA s'engage sur la totalité du programme de 2012. Sa participation financière s'élève à 28 000 €. La deuxième phase se déroulera en 2013.

#### 5. L'appui au développement du commerce

La CPA souhaite aussi bénéficier de l'expertise de la CCIMP, en particulier dans le cadre de l'élaboration du diagnostic notamment sur l'impact de l'implantation des grandes surfaces proches des centres villages de la CPA et sur les études « commerce » réalisées ces dernières années. La CPA souhaite également disposer de la part de la CCIMP d'une « photographie » de l'appareil commercial des communes de la CPA et d'éléments de prospective sur le commerce. Enfin elle souhaite être informée des études de flux et de comportement d'achat qui puissent l'aider dans sa réflexion sur le DAC.

De façon plus concrète et plus immédiate, la CCIMP pourra également intervenir dans le cadre d'études afin d'aider au développement et à la stabilisation du commerce.

La CPA souhaite que la CCIMP lui apporte des informations mesurées : des études « commerce » pour chaque commune de la CPA comprenant le chiffre d'affaire, les emplois, le nombre de commerces.

L'intervention commerce de la CCIMP sur le terrain portera sur la mise en place d'une formation pour un groupe de commerçants aixois de la cité Corsy.

Cette formation, qui s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation de la Cité Corsy, proposerait un parcours d'accompagnement sur les missions incontournables liées à l'exécution de leur métier à savoir : l'accueil de la clientèle, la comptabilité générale de base, l'analyse d'un compte de résultat, l'amélioration des ventes, les évolutions liées au commerce.

Le budget des 6 journées de formation, soit 42 heures, s'élève à 7 800 €. Il comprend l'ingénierie pédagogique (conception programme et supports), l'animation de la formation et support pédagogique la mise à disposition des locaux d'Aix en Provence, l'évaluation de la formation, le suivi administratif.

### C. VALORISATION DE L'EMPLOI DES SENIORS DE NOTRE TERRITOIRE

La forte augmentation du chômage des seniors (plus de 45 ans) sur notre territoire nécessite la mobilisation d'une action spécifique d'accompagnement de ce public vers l'emploi afin de faciliter son insertion professionnelle sur des métiers en tension pré identifiés.

Afin de contribuer à réduire le nombre de ces demandeurs d'emploi, la CCI propose une action destinée à mettre au service des entreprises des secteurs en tension de recrutement, des profils de personnes adaptés et ainsi donner la possibilité à ce public de valoriser à nouveau leurs compétences professionnelles et leurs savoirs faire.

Acteur incontournable du tissu économique local, la CCIMP est forte d'une expérience similaire menée auprès de public allocataires du RSA, notamment, et propose de mener, de façon expérimentale, cette action, pour deux groupes de 15 personnes, pendant 6 mois.

Il s'agit de mettre en place un accompagnement individualisé renforcé définissant pour chaque senior une stratégie de retour à l'emploi après un temps d'analyse et d'évaluation de son projet professionnel. (Diagnostic d'employabilité), dans le but d'accéder à un emploi stable et durable, suites à des rencontres avec des entreprises partenaires et à des actions de découverte de certains métiers et filières professionnelles.

La participation de la CPA est évaluée à 31 500 €.

Un tableau ci-joint récapitule l'ensemble d'actions prévues en 2012.

### ARTICLE 2 : OBLIGATIONS RECIPROQUES

---

La CPA et la CCIMP s'engagent à mettre en commun leurs compétences et leur capacité d'animation pour la réalisation des actions s'inscrivant dans l'article I.

A ce propos, des rencontres périodiques seront organisées

Les partenaires s'engagent par ailleurs à mener de manière concertée toute opération de communication sur la réalisation d'actions relevant du présent partenariat comme sur le partenariat lui-même.

### ARTICLE 3 : MODALITES FINANCIERES

---

Pour toute dépense relative au programme d'actions précité à l'article I, la participation financière de la CPA a été évaluée à 85 300€.

Après vote et signature de la convention, un acompte de 20 % sera versé par la CPA. Le solde sera versé, quant à lui, sur la base de justificatifs relatifs à la réalisation des objectifs des dites actions.

#### ARTICLE 4 : DUREE DE L'AVENANT DE LA CONVENTION ET RESILIATION

---

Le présent avenant est conclu pour la période allant du 01 avril 2012 au 31 décembre 2012.

Le présent avenant pourra être résilié à tout moment de part et d'autre par lettre recommandée avec accusé de réception avec un délai de préavis de 3 mois.

#### ARTICLE 5 : MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DE L'AVENANT A LA CONVENTION

---

Un bilan annuel sera systématiquement produit pour chacune des actions réalisées.

Conformément à la convention cadre, un comité de pilotage ainsi qu'un comité technique sera constitué afin d'assurer le suivi des actions.

Fait à Aix en Provence, en deux exemplaires originaux,

Le

Pour la COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX,

Le Président,

En application de la délibération n° 2011\_ ..... Du Bureau Communautaire du.....2012

**Madame Maryse JOISSAINS MASINI**

Pour la CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE MARSEILLE PROVENCE,

Le Vice Président,

**Monsieur Louis ALOCCIO**

## Convention d'objectifs 2012 CCIMP/CPA - Projets

Projets CCI MP	Contributions CCIMP			Participation Entreprises
	Opérationnelle	Contribution Financière CPA	Participation CCIMP	
1. Développement économique et stratégie du territoire				
Le SCOT CPA	Approfondissement des positions de la contribution 2011			
Rôle PPA de la CCIMP : PLU, PADD, DOO	Echanges d'informations et avis			
Le DAC CPA (Document d'Aménagement Commercial)	<p>Contribution CCIMP : mise à disposition de données de l'Observatoire du Commerce et analyse, participation à la rédaction du document final</p> <p>La contribution de la CCIMP comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 15 jours de temps homme qui intègrent la recherche des données et leur mise en forme, les analyses des données, les journées d'échange et de réflexion sur le contenu du DAC, la participation à la rédaction du document final.</li> <li>- La mise à disposition de données issues du recensement terrain de la CCIMP (Observatoire du Commerce). Ces données portent sur l'identification des pôles commerciaux du territoire de la CPA, des plus grands aux pôles de proximité et de leur composition détaillée. (la valeur financière des données fournies est de 4 K€)</li> </ul>		6 900 €	
Contribution Inter SCOT (publication CCIMP en cours)	Déclinaison et approfondissement pour le territoire de la CPA			
Groupe de travail « Cité des Energies du Val de Durance »	Soutien au projet			
L'information économique	Organisation de réunions avec la CPA sur les grandes		4 000 €	

	tendances, les évolutions prévisibles, la prospective économique du territoire.			
Commission économique de la CPA	Participation d'un élu et d'un collaborateur CCIMP			
Conseil de Développement de la CPA	Participation d'un VP CCIMP au collège des personnalités qualifiées et contribution aux travaux.			
Regards croisés	Continuité de la coopération pour la coproduction du semestriel de l'économie du Pays d'Aix avec les 3 partenaires : AUPA, PAD, CPA			
Stratégie de développement touristique axée sur l'innovation et l'internationalisation de la Ville d'Aix en Provence	Participation de la CCIMP au comité de pilotage de l'étude, contribution aux ateliers et tables rondes.			
<b>2. Appui aux entreprises et au commerce</b>				
Agora du Business sur la commune de Vitrolles	Convention de relations d'affaires entre grands donneurs d'ordre et PME-PMI du territoire vitrollais.	4 000 €	8 950 €	
Parcours « Stratégie de développement des TPE » 2012 - 2013	Programme d'accompagnement de 10 TPE du Pays d'Aix	14000 €	11277 €	5 000 €
Accompagnement à la transmission cédants repreneurs 2012 – 2013.	Programme d'accompagnement sur mesure pour une promotion de cédants et repreneurs du Pays d'Aix.	28 000 €	28 500 ,50 €	
Etudes CCIMP liées au développement des commerces de la CPA	Etudes d'impact de l'implantation des grandes surfaces, des commerces des communes de la CPA, de flux et de comportement d'achat.			
Programme de formation au métier de commerçant	Plan de formation spécifique pour un groupe de 4 commerçants de la cité Corsy sur 6 jours.	7 800 €		
<b>3. Emploi des seniors</b>	Accompagnement individualisé renforcé pour retour à l'emploi	31 500 €	7 918 €	

CCIMP/CPA Convention d'objectifs 2012/Tableau des projets/5avril2012/V7/Document de travail

**OBJET : Commerce et artisanat - Approbation de la convention annuelle d'objectifs entre la Communauté du Pays d'Aix et la Chambre de Commerce et d'Industrie Marseille Provence – Programme d'actions 2012**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**

**02 JUL. 2012**

